



# Conditions Générales d'Abonnement

**Au 01/01/2010**

Les conditions générales d'abonnement ("CGA") définissent le cadre juridique dans lequel l'enseigne RH & CE (SAS N.K.N.S), dénommé RH&CE dans les "CGA" pour simplifier, commercialise ses services auprès des Abonnés, lesquels peuvent être individuels ou collectifs (comité d'entreprise, association). Tout abonnement implique l'acceptation sans réserve des CGA. Elles sont soumises au droit français à l'exclusion de tout autre et, sauf mention contraire expressément acceptée par RH & CE, priment sur tout autre document échangé entre RH & CE et l'Abonné. En cas de modification des CGA, la nouvelle version est mise en ligne sur le site [www.rhetce.com](http://www.rhetce.com). La version applicable des CGA est celle disponible sur le site [www.rhetce.com](http://www.rhetce.com) au jour de la souscription ou de la reconduction de l'abonnement.

## **1- Souscription**

- a) RH&CE propose la souscription d'un abonnement de conseil en Ressources Humaines pour les élus. Les modes de consultations se font par téléphone, mail ou papier.
- b) L'Abonné peut souscrire son abonnement à partir du site Internet, par téléphone ou par voie postale.

## **2- Durée de l'abonnement**

Les abonnements débutent au premier jour du mois de souscription. Ils sont conclus pour une période d'un an courant de date à date, tel que précisé à l'Abonné lors de la souscription de l'abonnement. Un délai de rétractation de sept (7) jours est accordé après la prise de commande. La rétractation se fera par envoi recommandé à la société RH&CE. Une fois passé le délai l'abonnement initial ne pourra pas prendre fin pendant la première année de souscription. Passé le délai de rétractation et à l'issue de la période initiale d'abonnement, c'est-à-dire à l'issue d'une période de 12 mois, l'abonnement se renouvelle tacitement par périodes successives d'une année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties notifiée par courrier recommandé avec avis de réception deux (2) mois avant l'échéance de chaque période de renouvellement.

## **3- Prix et modalités de paiement**

Le prix de l'abonnement est mentionné dans la rubrique "Nos tarifs" sur le site [www.rhetce.com](http://www.rhetce.com). Il peut varier en fonction de l'effectif de la société et des interventions sur site nécessaires le cas échéant. Il est en euros majoré de la TVA aux taux en vigueur en France au jour de la facturation.

L'abonnement est annuel de date à date, la facturation de l'abonnement s'effectue en douze (12) mensualités et intervient au début de chaque mois en couvrant la totalité du prix de l'abonnement pour cette période, payable d'avance. La facturation intervient selon les modalités suivantes :

- au début de la période initiale d'abonnement, le mois de souscription est facturé de manière forfaitaire comme un mois complet.
- Un appel est effectué chaque fin de mois pour le mois suivant. L'Abonné s'engage à régler le mois à venir au 5 de chaque mois.

Les factures sont payables comptant, sans escompte, par virement bancaire. Tout défaut de paiement à l'échéance, après rappel et mise en demeure, rendra immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues au titre de l'abonnement. Dès le premier jour suivant l'échéance, le défaut de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'au paiement d'une indemnité fixée à 15% des sommes dues, sans préjudice de la faculté de résiliation de l'abonnement stipulée à l'article 7.

## **4- Droits concédés à l'Abonné**

Comme titulaire des droits, RH&CE conserve la pleine et entière propriété intellectuelle de ses services ainsi que toutes les prérogatives s'y rattachant. Il n'est conféré à l'Abonné qu'une utilisation personnelle, incessible et non-exclusive d'accès et de consultation des bases objet de l'abonnement. Ce droit d'usage s'interprète strictement. Tout usage qui n'est pas expressément autorisé par les CGA est donc interdit.

En cas de violation par l'Abonné RH&CE pourra procéder immédiatement et de plein droit à la résiliation de l'abonnement dans les conditions de l'article 7 et engager toute action judiciaire estimée nécessaire à la sauvegarde de ses droits.

## **5- Conditions particulières d'utilisation**

Les modalités d'accès au service sont précisées à l'Abonné lors de sa souscription. L'utilisation du service suppose un abonnement en cours de validité et est strictement réservée à l'Abonné, qui ne peut en aucun cas en faire bénéficier des tiers.

L'Abonné s'engage à ce qu'il soit fait un usage licite et conforme au droit en vigueur des informations fournies. Les réponses ne sont données qu'à titre informatif à partir des éléments fournis par l'Abonné.

**RH&CE EST SOUMISE A UNE OBLIGATION DE MOYENS POUR LA FOURNITURE DE L'ASSISTANCE TELEPHONIQUE A L'ABONNE. LA RESPONSABILITE DE RH&CE NE POURRA PAS ETRE RECHERCHEE EN CAS DE NON-REPONSE TOTALE OU PARTIELLE A CERTAINES QUESTIONS. L'ABONNE EST SEUL RESPONSABLE DES QUESTIONS QU'IL POSE ET DE L'UTILISATION QU'IL PEUT FAIRE DES REPONSES OBTENUES.**

## **6- Responsabilité**

L'Abonné est conscient que les informations contenues dans les services RH&CE sont conçues pour compléter d'autres sources d'information et sa propre expertise et ne sont donc pas nécessairement complètes ou à jour et ne contiennent pas nécessairement tous les éléments de réponse appropriés. RH&CE N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE A L'EGARD DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES. DANS L'HYPOTHESE OU LA RESPONSABILITE DE RH&CE SERAIT NEANMOINS ENGAGEE, ELLE SERA EN TOUT ETAT DE CAUSE LIMITEE A UN MONTANT EGAL AU PRIX PAYE PAR L'ABONNE POUR LA DERNIERE ANNEE D'ABONNEMENT.

L'Abonné déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'assistance en ligne et reconnaît en particulier : (i) que les temps de réponse pour consulter ou transférer des informations ne peuvent être garantis, (ii) que la communication d'informations confidentielles est faite sous sa propre responsabilité, (iii) qu'il doit prendre toutes les mesures destinées à protéger son système d'information notamment de la contamination par virus informatiques et (iv) que RH&CE N'EST PAS RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE CAUSE PAR LA PERTE D'ACCES, L'ALTERATION, LA PERTE DE DONNES OU L'INTRUSION DE VIRUS DANS SON SYSTEME D'INFORMATION.

## **7- Résiliation de l'abonnement**

Nonobstant les hypothèses envisagées à l'article 2, en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations au titre des CGA, l'autre partie pourra résilier de plein droit l'abonnement, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait de ce manquement et de toutes pénalités qui lui seraient dues.

RH&CE pourra de même résilier de plein droit l'abonnement en cas d'absence de règlement d'une facture par l'Abonné sous 4 mois à compter de la date d'échéance. La résiliation est effective à compter de la première présentation à la partie défaillante d'une notification par lettre recommandée avec avis de réception, sans qu'il ne soit nécessaire d'effectuer aucune autre formalité judiciaire ou extrajudiciaire. En tout état de cause, les sommes versées à RH&CE lui resteront définitivement acquises.

## **8- Protection des données à caractère personnel**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 (art.38 et s.), les Abonnés disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui les concernent. Ils peuvent également s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courrier par voie postale.

## **Signature de l'abonné**

Lu et approuvé – Nom - Fonction